

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Ordo des fidèles. — II Solennités de titulaires. — III Correspondance romaine. — IV Chronique. — V Apostolat de la prière. — VI L'ordo de 1902. — VII Chronique sherbrookienne.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 10 novembre

Fête de S. André Avellin, *double* ; mém. du Ve dim. après l'Épiphanie et de S. Tryphon et comp. ; préf. de la Trin. ; dernier Év. du dim. — Aux II vêpres du capitule de S. Martin ; au *Magnif.* ant. *O beatum virum* ; mém. 1e de S. André (ant. *Hic vir*), 2e du Ve dim. (ant. *Colligite*), 3e de S. Menne (ant. *Iste*).

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 17 novembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de Saint-Grégoire-le-Thaumaturge ; solennité de celui de Saint-Martin.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête du titulaire de Saint-Hughes (Sarfield) ; solennité de celui de Saint-Martin (Martindale).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité des titulaires de Saint-Didace et de Saint-Stanislas.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE — Solennité des titulaires de Saint-Stanislas (Ascott) et de Saint-Malo (Auckland).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Sainte-Gertrude.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité du titulaire de Saint-Stanislas.

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 16 octobre 1901.



NE question, que l'on croyait pour toujours ensevelie, vient de ressusciter à l'improviste et la presse commence à l'agiter. Hâtons-nous de dire qu'elle a une grande importance, et que sa solution aura une influence considérable sur le gouvernement de l'Eglise. Il s'agit du droit dit d'exclusive, c'est-à-dire du droit qu'ont trois puissances catholiques, la France, l'Espagne et l'Autriche, de mettre leur veto à l'élection d'un cardinal comme Souverain-Pontife. Chacun de ces pays peut exclure un candidat, et ne peut en exclure qu'un seul ; mais le candidat, ainsi atteint par cette mesure, reste à jamais exclu en vertu de l'adage qui a cours en la matière : *Semel exclusus, semper exclusus*.

— Il serait trop long de faire une dissertation sur les origines de ce droit d'exclusive ; quoi qu'il en soit, on le voit pratiqué régulièrement dès le XVI^e siècle. Mais c'est surtout aux deux siècles suivants qu'il règne, et rares sont les conclaves où l'on ne voit pas un ou plusieurs cardinaux exclus tour à tour par ces puissances.

— Il est aussi constaté que les cardinaux réunis en conclave n'ont jamais voulu passer outre l'exclusive donnée à un candidat, la raison en est très simple. Supposons un cardinal élu pape malgré l'exclusion que lui aurait donnée l'Autriche, la France ou l'Espagne ; il commencerait l'exercice de sa charge par une rupture avec celui des états qui l'aurait exclu. Dans ces circonstances, mieux était de renoncer à un choix qui aurait mis l'élu, et avec lui l'Eglise, dans le plus grand embarras.

— Au siècle dernier, XIX^e siècle, nous avons eu un conclave où ce droit d'exclusive a été exercé par l'Autriche. Il s'agissait du cardinal Severoli, à qui le scrutin du matin avait donné une forte majorité et qui, selon toutes les probabilités, devait réunir au scrutin du soir

les d
cardi
forme
l'Aut
de ne
della

— J
On a
voulai
lenteu
à Lyon
avait d
sentime
le card
était lo
conclav
nom de

— O
En 189
l'Allema
prochain
l'Autric
tomber s
exclure.
près de d
si l'accor
consentir

— Mai
Affaires ét
ont permi
son droit,

les deux tiers des voix. Avant que ce scrutin ne commençât, le cardinal Albani fit connaître au Sacré Collège que l'Autriche excluait formellement le cardinal Severoli. Les rapports du Saint-Siège avec l'Autriche étaient alors tels qu'il aurait été souverainement impolitique de ne pas accepter ce veto. Et les cardinaux élurent le cardinal della Genga, qui prit le nom de Léon XII.

— Il n'y eut pas d'exclusive au conclave qui élut Grégoire XVI. On affirme cependant que le gouvernement de Louis-Philippe voulait donner l'exclusive à un cardinal qui fit exprès, grâce à la lenteur des diligences et à une maladie diplomatique qui le retint à Lyon, de ne pas arriver à temps. Au conclave de 1846, l'Autriche avait donné l'exclusive au cardinal Jean Mastai Feretti, dont les sentiments anti-autrichiens lui étaient bien connus, et avait chargé le cardinal Gaisruck de la signifier au Sacré Collège. Mais la route était longue de Vienne à Rome, et le cardinal arriva quand le conclave avait précisément élu le cardinal Mastai Feretti, qui prit le nom de Pie IX.

— Or deux cours se préoccupent actuellement du futur conclave. En 1892 la *Gazette de Francfort* faisait savoir que l'Angleterre l'Allemagne et l'Italie avaient demandé à l'Autriche de se servir au prochain conclave du droit d'exclusive qui lui appartient et, comme l'Autriche se désintéressait elle-même de cette question, de faire tomber son veto sur un candidat que ces trois cours s'unissaient pour exclure. On ne connaît pas le nom du candidat ; comme d'ailleurs près de dix ans se sont écoulés depuis cette époque, resterait à savoir si l'accord des trois puissances est toujours identique et si l'Autriche consentira encore à leur faire la courte échelle.

— Mais la France entre maintenant en lice. Le ministère des Affaires étrangères s'est préoccupé de la question et des indiscretions ont permis de connaître non seulement l'intention de se servir de son droit, mais encore le nom du cardinal qu'il prétend exclure.

— On pourrait se demander si la France, — qui persécute d'une manière si acharnée les congrégations religieuses, qui a laïcisé l'enseignement, a envoyé les séminaristes à la caserne faisant litière des privilèges de l'Église, a mis la main sur les fabriques, a imposé la loi du divorce, — est vraiment dans les conditions canoniques voulues pour que les cardinaux lui reconnaissent encore la jouissance d'un privilège qui lui a appartenu dans le passé. Un droit est accordé en récompense de services rendus et à rendre ; or la France, ou mieux son gouvernement avec lequel il serait mal de la confondre, persécute l'Église et rappelle Julien l'Apostat.

— Et cette manie persécutrice se montre encore plus dans la désignation qu'aurait faite le quai d'Orsay. Le gouvernement veut donner l'exclusive au cardinal Gotti, parcequ'il est un religieux austère sur lequel ni l'ambition ni la richesse ne sauraient avoir prise, un homme qui ne pourrait point se plier par intérêt à une compromission, un cardinal appartenant à l'ordre des Carmes qui ont refusé de se soumettre à la loi d'association, et lequel, comme préfet des Évêques et Réguliers, a écrit les deux lettres de juillet dernier que tout le monde connaît. L'exclusive du gouvernement français est déterminé, non par des raisons politiques, mais uniquement par des motifs de l'ordre religieux. Le gouvernement redoute un pape qui serait trop pape, et se poserait en défenseur des humbles religieux qu'il veut anéantir.

— Il est bon de connaître ces choses pour n'être point pris au dépourvu. La santé du pape ne permet pas encore de prévoir un prochain conclave ; on prépare déjà avec activité les belles fêtes qui célébreront la XXVe année de son pontificat, et Dieu voudra bien tenir compte du cri *Ad multos annos* qui s'échappera alors des lèvres et du cœur. Mais cette tendance du gouvernement français était à signaler, parcequ'elle aborde une question de principe, sur laquelle serait utile que l'autorité pontificale dit le dernier mot.

DON ALESSANDRO.



de cr
recuei
vient
sa toit

Mg
même
tion q
menée
des Sa
concou
Sa G
sa joie
remerc
permis
les obje
pays, a
L'Asi
de racor

voici au
Il est
à proxim
Sulpice
toujours
fondateu
e nom
bienfaisa
qu'il ava
et en 18
nique, e

CHRONIQUE



A bénédiction du nouvel Asile de Bethléem a eu lieu dimanche dernier, 27 octobre. Nous disons *nouvel asile*, non pas que ce soit une institution de création récente ; mais parce que cet asile, destiné à recueillir les petits orphelins et les enfants pauvres, vient d'être complètement restauré de ses fondements à sa toiture.

Mgr l'archevêque de Montréal a voulu accomplir lui-même cette cérémonie, afin de mieux marquer la consolation que lui avait donnée cette œuvre de restauration, menée si rapidement à son achèvement, grâce au zèle des Sœurs Grises qui sont les directrices de l'asile, et au concours de multiples générosités.

Sa Grandeur prit quelques instants la parole. Elle dit sa joie qui était grande de pouvoir bénir cette maison ; remercia les bienfaiteurs qui par leurs aumônes avaient permis d'en faire un refuge si vaste et si beau ; et refuta les objections qu'on oppose quelquefois, même en notre pays, au développement des communautés religieuses.

L'Asile de Bethléem a une histoire qu'il serait édifiant de raconter en détail, mais qui serait trop longue. En voici au moins les traits principaux.

Il est situé dans la paroisse de Saint-Joseph à Montréal, à proximité du square Richmond. Les prêtres de Saint-Sulpice d'abord, et puis les curés de Saint-Joseph l'ont toujours entouré de leur sollicitude pastorale. Mais le fondateur en fut l'honorable monsieur C.-S. Rodier, dont le nom reste attaché à tant d'œuvres catholiques de bienfaisance. Il fit raser en 1871 les deux immeubles qu'il avait successivement affectés à cette œuvre, en 1868 et en 1870, pour les remplacer par une construction unique, en pierre, plus commode et plus spacieuse, qu'il

enrichit en outre d'une rente annuelle et, en 1874, d'une belle cours de récréation pour les enfants.

Quatre évêques ont apporté leurs bénédictions à l'Asile de Bethléem, à l'occasion de ses agrandissements périodiques et de ses améliorations, NN. SS. Bourget, Taché, Fabre, et ces jours-ci Mgr Bruchési.

Sur le site occupé par cet établissement se trouvait autrefois, de 1848 à 1851, le noviciat de la compagnie de Jésus.

* * *

Quel est le chrétien qui n'aimerait à voir son nom inscrit sur le livre d'or d'une institution analogue ? Malheureusement les riches, de notre temps, ont des préoccupations tout autres.

Il en est encore quelques-uns qui pensent aux pauvres, à leur âme et à Dieu, dans le partage de leurs richesses, quant sonne l'heure de la mort.

Faire le bien de son vivant, autant qu'on le devrait et le pourrait, devient une chose inouïe !

Cela pourtant vaudrait infiniment mieux !

Saint Anselme nous apprend qu'une seule messe dite ou entendue pour les besoins de notre âme, tandis que nous sommes en vie, nous sera plus profitable que d'en faire célébrer mille après notre mort.

Un riche marchand de la République de Gênes, qui avait parfaitement compris cette vérité, se trouvant à l'article de la mort, ne prit aucune disposition pour le soulagement de son âme. Chacun s'étonnait qu'un homme si opulent, si pieux, si généreux envers tout le monde, fût si cruel envers lui-même. Mais lorsque, après son trépas, on procéda à la visite de ses papiers, on découvrit un livre où il avait inscrit toutes les largesses faites de son vivant pour le salut de son âme :

“ Pour messes célébrées à mon intention, deux mille livres ;

“
“
Et
“
mêm
survi
Pa
mal c

Re
Dir
l'orgu
Mgr J
Il y
détrui
le pr
épreu
résign
curé,
morcel
Elisab
l'œuvr
Leur
récomp
achevé
cérém
paix et
se, qui

Avan
au sujet
France,
tout d'
dans no

“ Pour doter les jeunes filles pauvres, dix mille livres ;

“ Pour l'hôpital, deux cents livres ;

“ Etc., etc., etc. ”

Et, à la fin du livret, on lisait la maxime suivante :

“ Que celui qui se souhaite du bien, se le fasse à lui-même de son vivant et ne se repose pas sur ceux qui lui survivront. ”

Parole d'or ! leçon précieuse que nous ne ferions pas mal de méditer souvent.

* * *

Revenons brusquement à notre chronique.

Dimanche dernier ont été bénites aussi la cloche et l'orgue de la nouvelle église de la Côte Saint-Paul, par Mgr Racicot.

Il y a deux ans, on peut se le rappeler, la foudre détruisait soudainement, au milieu de la nuit, l'église et le presbytère de cette paroisse. C'était une lourde épreuve, les fidèles l'acceptèrent avec la plus parfaite résignation. Encouragés et soutenus par leur dévoué curé, M. Brisset, ceux qui restèrent, après le double morcellement de la paroisse opéré pour agrandir Sainte-Elisabeth-du-Portugal et fonder Verdun, se mirent à l'œuvre avec une rare activité.

Leur esprit de sacrifice et leur générosité ont été récompensés. L'installation religieuse est maintenant achevée ; elle a reçu son complet couronnement dans la cérémonie de dimanche. Espérons que l'harmonie, la paix et le progrès continueront à régner dans cette paroisse, qui mérite d'être signalée comme une paroisse modèle.

* * *

Avant de répondre à une question qui nous est posée, au sujet de la loi contre les associations religieuses en France, il est quelques faits que nous voudrions relever tout d'abord. Ils intéressent la cause de l'éducation dans notre diocèse.

M. l'abbé Nazaire Dubois, dont la nomination, au poste important de principal de l'école normale Jacques-Cartier, avait été recommandée au gouvernement par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, a été en fait promu à cette position le 12 du présent mois.

L'ouverture des cours publics, inaugurés il y a quelques années au Monument National, s'ouvriront dans la première semaine de novembre. Les professeurs continueront cet hiver les leçons commencées sur les mines, la métallurgie, l'électricité industrielle, l'architecture, la construction, le commerce, la mécanique industrielle, l'histoire canadienne, l'élocution, l'agriculture et la colonisation. Ces cours absolument gratuits auront lieu tous les soirs de la semaine à 8 heures, et le dimanche à 3 heures. Il est à souhaiter qu'un très grand nombre de jeunes gens profiteront de cette occasion extrêmement favorable qui leur est offerte de compléter leur instruction.

M. Laurentie, le successeur de M. de Labriolle à la chaire de littérature française de notre université, est débarqué à New York hier, le 28. Dès son arrivée sur le sol d'Amérique, il a tenu à offrir par dépêche télégraphique ses respectueux hommages à Mgr l'archevêque, vice-chancelier de l'université. Au distingué professeur l'élite de Montréal fera sans doute un chaleureux accueil.

Nos deux cercles d'étudiants et de jeunes gens, le cercle Ville-Marie, sous la direction des prêtres de Saint-Sulpice, et l'Union Catholique, sous la direction des pères jésuites, ont repris leurs occupations, la série annuelle de leurs études et de leurs amusements, avec un regain d'ardeur et d'attrayante activité.

Les parents, qu'ils en croient notre parole, se féliciteront d'avoir dirigé leurs fils vers ces institutions.

D'après nos échanges, voilà quelle serait la situation des congrégations religieuses en France.

Le 3 octobre a expiré le délai accordé pour solliciter l'autorisation.

Le ministère de l'intérieur accuse définitivement 607 congrégations ayant adressé leur demande.

Sur ces 607 demandes, 64 émanent de congrégations d'hommes et 543 de congrégations de femmes. Le nombre des établissements est de 9,397, dont 2,001 pour les hommes, et 7,396 pour les femmes.

Sur les 607 demandes, 449 devront être soumises au parlement et 158 pourront être admises par un décret rendu en Conseil d'Etat.

Les congrégations non autorisées, qui n'ont pas cru devoir solliciter des pouvoirs publics une faculté de vivre dangereuse et précaire, se sont dispersées. Les unes ont passé la frontière ; les autres, en petit nombre, se sont fondues devant l'ennemi. C'est ce qu'ont pu constater les agents et délégués de la police dans une enquête générale, menée à Paris et en province, au seuil des collèges et des monastères. Il n'y aura donc pas lieu à poursuites correctionnelles. Signalons cependant la dispersion odieusement brutale de deux établissements de Salésiens dans les Côtes-du-Nord : l'orphelinat de Dinan et celui de Ploudihen, la police ou plutôt le préfet ayant refusé de reconnaître la sécularisation des disciples de Dom Bosco.

La période des liquidations va s'ouvrir sans doute au premier jour, selon les instructions adressées aux parquets par le garde des sceaux, M. Monis.

Pour ce qui est des congrégations qui ont sollicité l'autorisation, toutes les demandes réunies à la direction des cultes vont être l'objet d'une instruction. Envoi des pièces sera fait aux préfets, qui les transmettront aux conseils municipaux des communes où se trouvent des

établissements. Ceux-ci donneront leur avis. Plusieurs ont déjà répondu.

L'examen des demandes n'est pas encore terminé à l'époque de la rentrée des Chambres. Mais la loi ne fixe aucun délai pour la discussion au sein du parlement.

La rentrée s'est effectuée dans les divers collèges congréganistes. Elle a été aussi brillante que par le passé. Les élèves ont été reçus par un nouveau personnel, composé de prêtres séculiers et de laïques. Deux établissements n'ont pas ouvert leurs portes : le collège de Sariat et celui de Saint-François-Xavier, à Besançon.

La haine des sectaires poursuit les congrégations jusqu'au-delà des frontières. Le but évident de la mauvaise presse — le gouvernement français est-il étranger à la manœuvre ? — est de remuer la lie de la populace, de créer des courants d'opinion factices, afin d'amener des manifestations parlementaires, d'où sortiraient des actes de proscription en bloc. Espérons que ces derniers calculs au moins seront déjoués.

Montréal, le 29 octobre.

Apostolat de la Prière

*Intention générale pour le mois de novembre 1901, approuvée et bénie
par Léon XIII*

La Miséricorde Chrétienne

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

DIVIN Cœur de Jésus, je vous offre, par le cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que les chrétiens s'appliquent davantage à pratiquer la miséricorde chrétienne.

Résolution apostolique. — Faire tous les jours une œuvre de miséricorde.

de
no
dor
qu'
dan
cett
aut
excl
L
amé
ce
parti
une
mess
II
a fai
dans
prem
votiv
plus f
à cau
chant
Gradi
exemp
L'at
vent é
(1) I
leur Gr

X

L'ORDO DE 1902

DES circonstances particulières ont empêché jusqu'ici la publication de l'ordo avant la mi-décembre. Cette année le rédacteur a le plaisir de voir se réaliser un désir entretenu depuis trois ans, celui de mettre en vente dès le commencement de novembre l'ordo tant latin que français de l'année suivante. On peut donc se procurer dès maintenant l'ordo de 1902. C'est un avantage qu'on appréciera. Les prêtres qui aiment mieux acheter leurs ordos dans une visite à Montréal que de le faire venir par la poste, auront cette année un espace de temps suffisant. Il en sera de même dans les autres diocèses de notre province ecclésiastique où l'ordo se vend exclusivement à l'évêché.

L'aspect général de l'ordo n'a pas changé. On y retrouve toutes les améliorations typographiques si heureusement inaugurées en 1899, ce qui fait croire qu'elles sont bien définitives. On y remarque en particulier, comme dans l'ordo de cette année, à la fin de chaque mois une feuille non imprimée destinée à recevoir les inscriptions de messes ou autres notes.

Il y a cependant une nouveauté importante à signaler. Le rédacteur a fait imprimer deux feuilles supplémentaires qu'il a insérées l'une dans l'ordo des offices chantés, l'autre dans l'ordo des prêtres. La première contient les indications des diverses parties de la messe votive de sainte Anne que la piété des fidèles demande de plus en plus fréquemment, et qui offre aux chantres des difficultés particulières à cause du changement exigé par les divers temps liturgiques. Les chantres des diocèses de Montréal et de Valleyfield qui se servent du *Graduale* (1) pourront insérer cette feuille dans ce livre, par exemple à la fête de sainte Anne, au 26 juillet.

L'autre feuille donne la liste et l'époque des neuf collectes qui doivent être faites chaque année dans les diverses églises du diocèse de

(1) Les chantres des autres diocèses possèdent déjà ces indications dans leur *Graduel*, p. 78 de la 6^e édition.

Montréal. Ce tableau permettra de remarquer facilement, le IIIe dimanche de l'Avent de chaque année, époque de la dernière collecte, si l'on a oublié dans l'année d'annoncer une ou l'autre de ces quêtes, et de la reprendre avant la fin de décembre. On pourra l'insérer dans son « cahier d'annonces » ou s'en servir en guise de signet dans l'*Appendice au Rituel*.


Les membres du clergé ne manqueront pas d'apprécier l'utilité de ces diverses feuilles dont le coût d'impression, comme celui de la perforation depuis quatre ans, ne retombe que sur le rédacteur.

Les ordos cartonnés se vendent 35 cents, les perforés et les brochés 25 cents ; les ordos des offices chantés 10 cents.

On fera bien d'indiquer, dans une commande écrite, laquelle de ces catégories d'ordos on veut avoir, avec entente qu'à défaut des exemplaires indiqués la commande portera sur les exemplaires d'autres catégories. On peut s'adresser à l'archevêché et chez les principaux libraires de Montréal.

Messieurs les libraires *seuls* ainsi que les secrétaires d'évêchés doivent adresser leur commande à MM. Arbour & Laperle, 419 et 421, rue Saint-Paul, Montréal.

CHRONIQUE SHERBROOKIENNE

 E mardi, 22 octobre, les cloches à toute volée annonçaient le retour dans sa ville épiscopale de Mgr Paul LaRocque. Sa Grandeur rentrait de sa visite pastorale commencée le 21 septembre. En dépit de tous les pronostics fâcheux, la température a su se comporter d'une façon si aimable durant ce mois que Monseigneur nous est revenu en meilleure santé encore qu'avant son départ. Nous en bénissons le ciel.

M. l'abbé Joseph Laporte, curé de Brompton Falls, et M. l'abbé Joseph LaRocque, secrétaire à l'évêché, ont accompagné Mgr l'évêque dans sa tournée, le premier comme prédicateur et le second comme maître des cérémonies.

Ce sont les paroisses des comtés de Stanstead et de Compton, en tout vingt et une, qui étaient cette année à l'honneur.

Cette course de trente-deux jours n'est pas précisément une promenade d'agrément ! Si les campagnes, les vallées, les collines et les montagnes sont belles à voir, même sous les voiles un peu attristants de l'automne, si les populations se montrent heureuses et honorées de la visite du premier pasteur, il n'en reste pas moins vrai que la route est longue, que les confirmands sont assez nombreux, que les âmes à évangéliser et les têtes à bénir atteignent un beau chiffre ! Dans ces vingt et une paroisses ou missions, ce n'est pas moins de quinze mille chrétiens qu'il a fallu prêcher, c'est au-dessus de deux mille enfants que l'évêque a dû confirmer, et c'est au-delà de cent lieues que les distingués voyageurs ont été obligés de parcourir !

Quelle bonne chose à l'âme des populations chrétiennes que cette visite de l'évêque ! Cela fait époque, on s'en souvient longtemps, on en parle volontiers comme d'un jour heureux, on en garde dans la mémoire du cœur jusqu'aux plus petits détails.

Partout, nous disait M. le secrétaire, nos braves Canadiens ont conservé les habitudes de respect qu'ils ont emportées des régions québécoises ou montréalaises ! Ils s'agenouillent au passage de l'évêque et sous sa main bénissante, par esprit de foi, sans aucun respect humain. Ils apportent leurs enfants à bénir, ils viennent sans façon et sans phrases demander à Monseigneur... des miracles ! Et souvent le Bon Dieu en fait !

Mgr l'évêque de Sherbrooke a remarqué partout un progrès matériel considérable. Les Canadiens-français gagnent du terrain. Et ici je prends le mot terrain au sens propre. Je veux dire que nos compatriotes s'emparent pacifiquement des belles terres occupées récemment par des Canadiens d'origine anglaise ! C'est un fait. A Compton, par exemple, des terres ont été vendues, ces derniers dix ans, deux mille, trois mille ou quatre mille dollars ; et ce sont des Anglais qui les vendaient à des Canadiens-français ! On a beau dire, nous ne sommes pas en train de mourir, et viendra un jour où les

vastes salles de notre superbe séminaire seront trop petites pour loger les phalanges d'élèves que fourniront les Cantons de l'Est.

* * *

Dans ces paroisses, nouvelles pour la plupart, les œuvres catholiques sont en bonne voie, les églises et chapelles se construisent ou s'embellissent, les écoles sont prospères !

Les écoles ! C'est autour d'elles qu'il faut savoir batailler ferme ! A Compton et à Stanstead nous sommes tout voisins de la ligne quarante-cinquième ! Eh bien ! traversez les *lignes* et allez demander aux catholiques de la libre Amérique où ils en sont avec leurs écoles ? Ils paient pour les écoles publiques d'abord ; et ensuite s'ils tiennent aux écoles paroissiales — et un catholique doit y tenir ! — il faut payer encore ! « C'est aux frontières, nous disait un jour un enfant de Nancy, qu'on s'habitue à mourir pour la patrie française, et voilà pourquoi on l'aime tant ! » C'est aux *lignes*, pourrions-nous dire, qu'on saisit mieux les dangers auxquels notre foi s'exposerait si notre race s'allait noyer dans le grand tout américain. Et voilà pourquoi, comme écrivait l'autre jour, dans *Le Pionnier*, M. Chicoyne, le distingué publiciste sherbrookien, M. Pope avait raison lorsqu'il favorisait l'établissement des nôtres sur les terres de la frontière. En définitive, le dernier coup de fasic tiré pour l'Angleterre au Canada le sera probablement par un Canadien-français. La parole est historique, la chose le sera aussi ; pas besoin d'être prophète pour le prédire !

* * *

Mais nous voilà loin. Donc beaucoup de progrès dans nos Cantons pour les gens de notre race.

Je tiens en portefeuille depuis quinze jours « une gerbe de bonnes nouvelles » qu'avait bien voulu me glaner M. le secrétaire, au cours de la visite pastorale. J'en détache une fleur.

C'était, le 2 octobre, grande fête à Sainte-Cécile-de-Whitton. « L'harmonie des choses encadrait le plus heureusement possible la

joi
pa
ter
pa;
ga:
les
gar
cer:
joli
E
tant
Apr
l'abl
J.-O
l'évé
H.-C
Sims
dirig
Et
ce q
milie
sont
Le
vingt
forêt,
flèche
Weed
lisme.
A l
aux fi
Deu
et ses

joie des cœurs ! Mgr LaRocque bénissait la nouvelle église paroissiale. « Tout en bois et tout blanc à l'extérieur, le nouveau temple brillait comme une flamme... au milieu des teintes douces du paysage d'automne ! »... « D'un dessin très simple l'intérieur est élégant dans ses proportions. Les grandes surfaces sont blanches ; mais les saillies, nervures, colonnes, entablements, pilastres et bancs ont gardé les riches couleurs naturelles de nos bois canadiens, érable, cerisier et merisier ! » C'est tout simple cela mais comme ce doit être joli !

Hélas ! J'abrège à regret la description pour noter le fait important, qu'on aimera surtout à voir conservé dans ces chroniques. Après la bénédiction de l'église, la grand'messe fut chantée par M. l'abbé Louis Belleau, accompagné de MM. les abbés J. Laporte et J.-O. Bernier, comme diacre et sous-diacre, en présence de Mgr l'évêque de Sherbrooke, assistant paré au trône, avec MM. les abbés H.-G. Gaulin, comme prêtre-assistant, J.-E. Choquette et J.-E. Simard, faisant fonction de diacres d'honneur. M. l'abbé J. LaRocque dirigeait les cérémonies.

Et en lisant les notes de M. le secrétaire, je me surprénais à penser ce que ces braves gens de Sainte-Cécile ont dû être heureux au milieu de toute cette pompe religieuse ! Ces cérémonies de l'Eglise sont si belles surtout pour ceux qui ne les voient pas souvent !

Le premier missionnaire de Sainte-Cécile, celui-là même qui il y a vingt et un ans passés, le 14 octobre, plantait une croix en pleine forêt, juste à l'endroit où la nouvelle église élance aujourd'hui sa flèche vers les cieux, M. l'abbé P. Brassard, actuellement curé de Weedon, avait été chargé de donner une expression à tout ce symbolisme. Il le fit avec bonheur, dans un substantiel et éloquent sermon.

A la fin de la cérémonie, Mgr l'évêque adressa lui-même la parole aux fidèles.

*
* *
*

Deux fois pendant leur voyage, le 6 et le 18 octobre, Monseigneur et ses compagnons ont vu la neige couvrir les plaines et les montées !

C'était ravissant à voir cette blancheur tombée du ciel et c'était suggestif ! Ainsi tombaient les grâces pour purifier et blanchir les âmes.

* * *

Novembre nous arrive avec ses froidures et ses tristesses, mais le calendrier va nous ouvrir tout un cycle de fêtes. Après la Toussaint, ce sera la Saint-Charles, fête patronale du séminaire, plus tard viendra la Sainte-Catherine que nos philosophes sauront bien chômer, et enfin, au 30 novembre, la fête de Monseigneur. La veille au soir, séance au séminaire, et le jour même messe solennelle de l'anniversaire (huitième) du sacre de notre évêque. Quand même, c'est novembre ! Souvenons-nous des captifs de l'autre monde *Mementote victorum !* (Hebr. 13, 3).

LE NOUVELLISTE SHERBROOKIEN.

27 octobre 1901.

AUX PRIERES

Frère Louis, des Frères de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, ancien supérieur du Mont-Saint-Bernard à Sorel, décédé à Montréal.

Frère Nicander, des Frères de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, décédé en Belgique.

Mère Marie-Victoire, née Marie-Henriette Pausé, deuxième assistante générale des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Sœur Angéline, née Marie-Herminie Héroux, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Saint-Jean-de-Dieu.

Sœur Sarah Dillon, des Sœurs-Grises de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.

Sœur Sainte-Christine, née Marie-Léda Parent, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Dr Desrosiers, décédé à Mascouche.